



Atlas de la
BIODIVERSITÉ
Carmausin-Ségala



Règlement du jeu Tombola de la Biodiversité gratuit et sans obligation d'achat

Objectif :

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « Tombola de la Biodiversité ». Dans le cadre des sciences participatives de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, ce jeu vise à encourager l'observation de la biodiversité et la remontée de données via l'application iNaturalist (<https://www.inaturalist.org>).

Organisation :

Le jeu est organisé par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) du 15 avril 2026 au 15 juillet 2026.

Conditions de participation :

- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.
- Le jeu est ouvert à toute personne physique possédant un compte iNaturalist.

Pour être conforme aux règles de confidentialité, l'accord d'un parent ou d'un représentant légal est nécessaire pour créer le compte d'une personne ayant moins de 13 ans. Si vous désirez que votre enfant utilise iNaturalist, vous devez fournir une identité et des informations de contact sur la page dédiée du site iNaturalist (https://www.inaturalist.org/user_parents/new).

Modalités de participation :

- Pour participer, les utilisateurs doivent publier des observations sur iNaturalist. Pour être comptabilisées dans la tombola, les observations doivent remplir les conditions suivantes :
 - Les organismes doivent être observés entre le 15 avril 2026 et le 15 juillet 2026
 - Les organismes doivent être observés sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala*
- Les observations classées par l'application iNaturalist en « Informel » / « Classement occasionnel » ne seront pas comptabilisées pour la tombola.**
- Chaque observation valide donne droit à une participation au tirage au sort (*1 observation = 1 participation*).
- Certaines semaines thématiques spécifiques (*oiseaux, papillons, fleurs, ...*) pourront être organisées entre le 15/04/26 et le 15/07/26. Ces opérations flash, permettront de bénéficier de participations supplémentaires (*ex : 1 observation dans le thème = 2 participations*)
- Si des erreurs techniques sont constatées dans vos publications, vous pourrez être prévenu et aiguillé par l'organisateur dans l'onglet « Messages » de votre compte iNaturalist. (*Si vous n'avez pas l'onglet « Messages », allez lire vos messages directement dans votre boîte mails ou cliquez sur l'icône enveloppe en vous connectant à iNaturalist sur ordinateur*)
- Les observations doivent être réelles, pertinentes et conformes aux règles de la plateforme.
- Merci d'éviter de publier plusieurs fois l'observation d'un même individu. (*ex : Si vous faites une observation avec plusieurs personnes, l'observation doit être publiée par une seule personne*)
- Si des abus sont constatés (*ex : ajout de plusieurs publications pour un même individu,...*), l'organisateur vous contactera dans l'onglet message de votre compte iNaturalist en vous demandant de résoudre les problèmes constatés. Si la demande n'est pas respectée, l'organisateur se réserve le droit de ne pas comptabiliser vos participations.


Désignation des gagnants :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des observations comptabilisées dans la tombola. Il est donc possible qu'un utilisateur ayant fait plus d'une observation, obtienne plus d'un lot. Le tirage se fera le jeudi 16/07/2026 de manière aléatoire via le logiciel de programmation RStudio. Chaque observation gagnante sera supprimée de la liste pour les tirages des prochains lots.

Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés directement sur l'application iNaturalist dans l'onglet « Messages » et/ou via leur boîte mail.

Comment consulter vos messages :

- *Téléphones Android* : Cliquez en haut à gauche sur  , puis sur « Messages »
- *Téléphones IOS (Apple)* : Si vous n'avez pas d'onglet « Messages », regardez dans vos mails ou connectez vous sur iNaturalist via internet sur un ordinateur et cliquez sur l'icône enveloppe en haut à droite.
- *Ordinateurs* : Recherchez iNaturalist sur internet et connectez-vous. Cliquez ensuite sur l'icône enveloppe en haut à droite.

Lots :

Les lots de la tombola sont :

- 1 bon pour un arbre champêtre, à retirer au mois de décembre 2026 (offert par Arbres & Paysages Tarnais)
- 5 lots de 1 bon d'achat de 20 € chez la jardinerie La Main Verte (offerts par la 3CS et l'OFB)
- 10 lots de 1 bon d'achat de 10 € chez Gamm Vert (offerts par la 3CS et l'OFB)
- 8 lots de 1 pot de miel 250g (offerts par la 3CS et produits par l'Abeille du Cérou)
- 20 lots de 3 sachets de graines fleurs mellifères (offerts par la Fédération des chasseurs du Tarn)
- 10 lots de 1 entrée piscine à Carmaux (offerts par la 3CS)

Les lots seront à récupérer à la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (53bis Av. Bouloc Torcatis 81400 Carmaux), du 20/07/26 au 31/07/26. Les horaires d'ouverture de l'accueil sont : 9h-12h et 14h-17h (du lundi au jeudi), puis 9h-12h le vendredi. Si vous ne pouvez pas venir récupérer vos lots lors de cette période, merci de prévenir l'organisateur via l'adresse mail biodiversite@3c-s.fr ou par téléphone au 05 63 80 15 64. Vous pourrez ainsi définir un rendez-vous pour récupérer vos lots un autre jour.

Les données collectées (nom d'utilisateur iNaturalist, messages) par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion du jeu. Elles ne seront pas transmises à des tiers et seront supprimées des bases de données de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala à l'issue de l'opération.

La participation au jeu implique l'acceptation de ce règlement. Si vous ne souhaitez pas participer, vous pouvez refuser les lots que vous aurez gagnés.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

Dans tous les cas, nous remercions vivement l'ensemble des contributeurs à iNaturalist pour leur soutien dans le cadre des sciences participatives de l'Atlas de la Biodiversité Carmausin-Ségala.

* La Communauté de Communes Carmausin-Ségala est composée de 31 communes : Almayrac, Blaye-les-Mines, Cagnac-les-Mines, Carmaux, Combefa, Crespin, Jouqueviel, Labastide-Gabause, Le Garric, Le Ségur, Mailhoc, Milhavet, Mirandol-Bourgnounac, Monestiés, Montauriol, Montirat, Moularès, Pampelonne, Rosières, Saint-Benoît-de-Carmaux, Saint-Christophe, Saint-Jean-de-Marcel, Sainte-Croix, Sainte-Gemme, Taïx, Tanus, Tréban, Trévien, Valdériès, Villeneuve-sur-Vère, Virac.

** Les observations sont placées dans cette catégorie en cas de données manquantes (date, heure, localisation) et/ou si l'organisme observé n'est pas sauvage (organisme cultivé ou en captivité).

Partenaires :

